

 [english version](#) | [version française](#) | [versión en español](#)

## Idées sur le DH

HDR Networks Octobre 2007 No. 13



### **Opérationnaliser le développement humain : une approche programmatique**

K. Seeta Prabhu, UNDP

#### **Pourquoi l'approche consistant à opérationnaliser le développement humain importe-t-elle ?**

Le développement humain est une approche large qui consiste à élargir la gamme de choix des gens. Il se concentre sur le renforcement des capacités et des libertés, et renforce l'aspect agence des individus. L'approche a eu un impact de grande portée sur la pensée concernant le développement. Il a été proposé un « Consensus de New York » sur l'opérationnalisation du paradigme du développement humain, sur la base de quatre éléments politiques – croissance économique favorable aux pauvres, accélération du progrès social, élargissement des libertés politiques et participation par l'intermédiaire des réformes politiques, et accélération des réformes économiques et institutionnelles en vue d'améliorer l'environnement mondial des pays pauvres. Ceci apporte un cadre très utile. A travers la planète, ont également été lancées plusieurs initiatives de prises de décisions politiques fondées sur des preuves scientifiques au moyen des rapports sur le développement humain. Celles-ci doivent toutefois être complétées par une articulation plus spécifique de la manière dont on intègre l'approche du développement humain dans les programmes au niveau opérationnel. Etre en mesure d'appliquer l'approche du développement humain d'une manière systématique aux programmes peut renforcer leur efficacité sur le terrain, car ils cassent les silos dans lesquels les départements gouvernementaux et les ministères travaillent. L'adoption d'une approche plus holistique peut changer de manières fondamentales les stratégies de développement des gouvernements ainsi que d'autres acteurs tels que le secteur privé et la société civile.

#### **Comment intègre-t-on alors le développement humain dans les programmes ?**

Il pourrait y avoir plusieurs manières de faire cela, mais une manière systématique serait d'utiliser les principes du développement humain - équité, productivité/efficacité, participation/autonomisation et durabilité – pour orienter la conception et la mise en œuvre de tous les programmes. Le RDH 2006 régional Asie-Pacifique a suggéré que la durabilité, l'autonomisation, l'équité et la productivité (SEEP en anglais pour Sustainability, Empowerment, Equity and Productivity) soient utilisés comme cadre qui réitère l'utilisation des principes du développement humain pour équilibrer la croissance et le développement humain dans le contexte du commerce. Le point crucial est qu'il convient d'adhérer à l'ensemble des quatre principes de manière simultanée.

#### **Avez-vous quelques exemples illustrant la manière dont cela peut être fait ?**

Nous pourrions prendre comme exemples deux domaines – la réduction de la pauvreté et la gouvernance démocratique – qui sont cruciaux pour la réalisation du développement humain mais aussi les domaines dans lesquels plusieurs agences bilatérales et multilatérales appuient activement les programmes dans les pays.

En matière de réduction de la pauvreté, par exemple, la question de l'équité mènerait à agir en faveur

de mesures favorables aux pauvres, de la croissance créée par l'emploi ainsi qu'à assurer l'accès à la terre et au crédit en tant que droit, en particulier pour les femmes et les parties marginalisées de la population. L'emphase placée simultanément sur l'efficacité impliquerait qu'il serait crucial de prendre des mesures pour renforcer la productivité dans les secteurs qui fournissent aux pauvres leurs moyens d'existence, par exemple l'agriculture à petite échelle et les micro-entreprises, ainsi que d'assurer une meilleure coordination des efforts déployés par les gouvernements nationaux pour faire face à la pauvreté multidimensionnelle. Les interventions doivent aussi être efficaces pour ce qui est d'élargir le choix des gens. Il apparaît ainsi essentiel d'identifier ces choix et d'examiner les arguments pour et contre avant de se lancer dans des programmes qu'on envisage d'appuyer. L'attention au troisième principe de participation et d'autonomisation impliquerait non seulement de faire participer les pauvres à la conception et à la mise en œuvre mais aussi d'assurer une large appropriation des initiatives de réduction de la pauvreté par tous les acteurs, le gouvernement, les organes locaux, le secteur privé et la société civile en l'occurrence. Il convient de traiter les considérations de durabilité non seulement en terme de durabilité environnementale mais aussi par rapport au fait que la croissance est assez rapide pour réduire la pauvreté absolue et assez équitable pour réduire la pauvreté et les inégalités relatives.

Dans le domaine de la gouvernance démocratique, les mêmes principes peuvent être appliqués, bien que les interventions soient différentes. L'équité pourrait se traduire par la création d'un environnement participatif et habilitant pour les pauvres, ainsi que tout au moins l'application de l'état de droit. L'efficacité/productivité est reflétée dans le fonctionnement effectif de tous les acteurs, en particulier le gouvernement, pour ce qui est de la mise en œuvre et de la facilitation des initiatives en faveur des pauvres. La capacité du gouvernement à dépenser des ressources de manière constructive et en faveur de la réalisation des objectifs en faveur des pauvres, et les performances de la fonction publique pour ce qui est de la mise en œuvre des politiques favorables aux pauvres, pourraient également être de bons indicateurs. L'accent placé sur la participation impliquerait la participation de tous les acteurs dans le développement. La promotion du dialogue politique, la décentralisation, la constitution de partenariats effectifs public-privé-communauté peuvent être des outils en vue d'assurer la participation. Il pourrait être possible d'assurer la durabilité par l'intermédiaire du développement des capacités, en intégrant les préoccupations de gouvernance dans toutes les initiatives de développement et en assurant les valeurs et les systèmes démocratiques.

### ***Cette approche est-elle seulement pertinente pour le PNUD ou également pour d'autres acteurs du développement ?***

C'est une approche qui est basée sur les principes du développement humain et qui vise spécifiquement à apporter un appui aux interventions programmatiques. Quiconque croyant en l'approche du développement humain et en ses valeurs pourrait adapter ces interventions à leur objectif. Les principes du développement humain font toutefois partie intégrante de l'approche et il convient qu'on y adhère simultanément. Le fait d'accorder de l'attention à l'équité au dépens de l'efficacité, de la participation, de l'autonomisation et de la durabilité conduira à l'échec, tout comme les efforts visant à assurer l'efficacité sans qu'une attention suffisante soit accordée aux trois autres aspects.

### ***Existe-t-il des contraintes à la mise en œuvre de cette approche ?***

La principale contrainte serait celle du temps et des capacités institutionnelles. Pour assurer l'intégration du développement humain, il faudrait prendre des mesures en vue de favoriser le développement des capacités. Il se peut aussi que les ressources financières s'avèrent limitées pour ce qui est de la mise en œuvre d'une stratégie accordant une attention suffisante aux quatre principes en même temps. Mais ces questions ne sont pas insurmontables, si l'on prend en compte la volonté et l'engagement manifestés en faveur d'une approche du développement centrée sur les personnes.

### ***Quelques lectures générales:***

1. Fukuda-Parr, Sakiko, 2002, « Opérationnaliser les idées d'Amartya Sen sur les capacités, le développement, la liberté et les droits de l'homme – La priorité politique changeante de l'approche du développement humain », Bureau du Rapport sur le développement humain

[Click here](#)

2. Jahan, Selim, 2007, « Développement humain, égalité et croissance économique : questions et politiques », document présenté à la Conférence sur le développement humain et l'association des

capacités, New York

[Click here](#)

3. Kaul Inge et Saraswathi Menon, 1993, Développement humain : du concept à l'Action A, point 10, de l'Agenda, Etude thématique No. 7, Bureau du Rapport sur le développement humain, PNUD

[Click here](#)

4. PNUD, Centre régional de Colombo, 2006, Rapport sur le développement humain Asie-Pacifique 2006, Le commerce en termes humains, Macmillan, New Delhi

[Click here](#)

**Remarque: Idées sur le DH (HD Insights) sont des contributions des membres du réseau et ne représentent pas nécessairement les opinions du PNUD.**